



PROCES VERBAL
Commune de PETIT-BERSAC
Conseil Municipal du 10 Avril 2026 - 18h30

Séance ouverte à 18h40

Sont présents :

- Pierre AMIENS
- Marie-Christine ANDRIEUX
- France BERTHELOMET
- Pascale BIREAUD
- Christian CHAUMETTE
- Célia GOURY
- Christophe MENESPLIER
- Gilles MERCIER
- Jean-Luc PUJOLS
- Isabelle ROBERTY

Absence de Guillaume HAMMAR, qui donne pouvoir à Christophe MENESPLIER.
La condition du quorum est remplie.

Secrétaire de séance : Pascale BIREAUD

Modification de l'ordre du jour.

Le Maire demande au Conseil municipal, l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, relative à la tenue de commissions communales 2 vendredis par mois, afin de pouvoir justifier les absences du Maire auprès de son employeur.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 Mars 2026.

Le Maire présente le procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mars dernier tel qu'il a été transmis aux conseillers avec la convocation, et amendé par quelques remarques de Christian CHAUMETTE. Quelques derniers ajustements sont effectués en séance à la demande également de Pascale BIREAUD.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 22 mars 2026 est approuvé à l'unanimité et sera publié sur le site internet de la commune.

Pour : 11	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

2. Désignation des membres des Commissions communales.

Toujours dans le cadre de la réunion informelle du 4 avril dernier, Le Maire a présenté les commissions communales obligatoires, et celles facultatives que les conseillers ont souhaité mettre en place.

Commissions obligatoires

Commission d'Appel d'Offres : Cette commission doit obligatoirement se constituer en début de mandat, et doit se réunir dans le cadre de procédures de marché public (projets financièrement conséquents). Sa composition est réglementée en fonction du résultat des élections municipales. Elle en est la suivante :

Président : Gilles MERCIER

Titulaires : Marie-Christine ANDRIEUX, Guillaume HAMMAR, Christian CHAUMETTE

Suppléants : Christophe MENESPLIER, Jean-Luc PUJOLS, Pascale BIREAUD

Commission de Contrôle des listes électorales : De même, cette commission doit obligatoirement se constituer en début de mandat, et doit se réunir deux fois par an pour travailler sur les modifications à apporter à la liste électorale municipale. Sa composition est réglementée en fonction du résultat des élections municipales. Elle en est la suivante :
France BERTHELOMET, Isabelle ROBERTY, Jean-Luc PUJOLS, Christian CHAUMETTE, Pascale BIREAUD.

Commission des Impôts directs : Cette commission doit obligatoirement se constituer en début de mandat, et doit se réunir une fois par an pour travailler sur les modifications à apporter aux révisions fiscales à apporter faisant souvent suite aux travaux effectués sur la commune.

Les conseillers municipaux ont eu à proposer 24 noms d'administrés de la commune. Cette liste sera transmise à la direction départementale des finances publiques, qui retiendra 6 membres titulaires et 6 suppléants parmi les 24 noms proposés par le Conseil municipal.

Andrieux François	Andrieux Dominique	Labrousse Pierrette
Arnaud Amandine	Salmon Claude	Rousseau Xavier-Emmanuel
Berthelomet Jacques	Ménesplier Rémi	Salmon Fabrice
Courcelle Karine	Montrignac Antoine	Sgarbi David
Courcelle Richard	Perrier-Replein Séverine	Soulier Yves
Cazenave Claire	Menu Nina	Willgoss Marc
Montrignac Georgette	Raymond Jérôme	Cook Claude
François Pauline	Rigaud Laurent	Quatorze Sandrine

4. Autorisation de signature de l'assurance statutaire 2026 avec la CNP.

Le Maire fait état de l'intérêt pour la commune de se doter d'un contrat d'assurance, en cas d'incapacité d'un agent à occuper son poste. Cette assurance statutaire est prise auprès de la CNP, et permet de sécuriser le paiement des charges patronales dans le cadre du maintien de salaire des agents communaux, en cas d'arrêt maladie.

Délibération : Le Conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le contrat d'assurance statutaire 2026 conclus avec la CNP.

Pour : 11	Abstentions : 0	Contre :
------------------	------------------------	-----------------

5. Changement de statut de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24).

Le Maire présente la modification des statuts adoptée par l'ATD 24, en matière de désignation des représentants des communes membres. Ces dernières ont à présent le choix de désigner par délibération des représentants autre que le Maire et le 1^{er} adjoint.

Délibération : Le Conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux statuts de l'ATD24.

Pour : 11	Abstentions : 0	Contre :
------------------	------------------------	-----------------

Questions diverses

Agenda

Vendredi 24 Avril à 18h30 : Conseil municipal pour le vote des Comptes financiers uniques, de l'affectation des résultats, des taux d'imposition, des subventions, et des Budgets.

Présentation du Budget communal

Le Maire propose de présenter en résumé ce que devrait être le budget communal 2026. Pascale BIREAUD suggère qu'au-delà des chiffres, soit expliqué le fonctionnement d'un Budget, notamment aux nouveaux conseillers.

Le Maire approuve, puisque c'est ce qu'il s'apprêtait à faire.

Séance clôturée à 20h00

Fait à Petit-Bersac le 10 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Pascale BIREAUD



le Maire,

Gilles MERCIER

